



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. limitée
19 juin 2015
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Neuvième session

Formation Libéria

Résultats du quatrième examen de l'application de la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria

1. Le 16 novembre 2010, le Gouvernement libérien et la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix ont adopté la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (voir PBC/4/LBR/2), à l'appui des efforts déployés par le Libéria dans le domaine de la consolidation de la paix. Les priorités suivantes ont été arrêtées : raffermissement de l'état de droit, appui à la réforme de l'appareil de sécurité et promotion de la réconciliation nationale. La Commission a également décidé qu'il serait procédé à un examen périodique des résultats obtenus sur la voie des objectifs fixés dans la Déclaration, dans le but d'évaluer les progrès accomplis et d'apporter si nécessaire des modifications à la Déclaration.

2. Le premier examen de l'application de la Déclaration a eu lieu en 2011 et le document final qui en est issu a été adopté par la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix le 13 mars 2012 et a modifié la Déclaration initiale et ajouté de nouveaux engagements et objectifs. Les deuxième et troisième examens étaient consacrés aux principales avancées réalisées et aux principaux obstacles rencontrés entre août 2011 et le 31 décembre 2013.

3. Le quatrième examen ici présenté a été conduit avec du retard en raison de l'épidémie de maladie à virus Ebola qu'a connue le Libéria en 2014. L'accent y est mis sur l'état d'avancement de l'application de la Déclaration entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, sur la base des rapports d'activité communiqués par le Gouvernement libérien, des contributions des membres de la formation Libéria et des rapports de mission du Président de la Commission de consolidation de la paix. Dans le rapport d'activité, il est indiqué que compte tenu des répercussions de la maladie à virus Ebola sur le processus de consolidation de la paix au Libéria en 2014, ainsi que de la décision prise par le Conseil de sécurité de retirer la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), il convient d'examiner la voie à suivre concernant la Déclaration pour adapter les modalités d'engagement de la Commission au regard des besoins et priorités en matière de consolidation de la paix au Libéria en 2015. Ces modalités devaient être alignées sur les stratégies et



politiques nationales (à savoir le Programme pour la transformation, le plan de relèvement après l'Ebola et le Plan du Gouvernement libérien pour le transfert des attributions de la MINUL). Compte tenu des plans adoptés et évaluations menées à l'échelle nationale, des résultats de la visite effectuée par son président et des conclusions qu'elles a formulées à l'issue de ses dernières réunions, la Commission de consolidation de la paix invite le Secrétaire général à formuler des recommandations concernant les nouvelles modalités de son engagement dans le contexte du retrait annoncé de la MINUL.

4. La Commission de consolidation de la paix se félicite que l'Organisation mondiale de la Santé ait déclaré que l'Ebola avait été éradiqué du Libéria et elle salue la résilience dont a fait preuve le Libéria face à l'épidémie. Elle souligne que la communauté internationale doit continuer d'aider le pays après la crise de l'Ebola pour que des progrès puissent être accomplis eu égard aux priorités fixées en matière de consolidation de la paix, en particulier dans le secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix sait qu'il appartient au premier chef au Gouvernement et au peuple libériens d'œuvrer à la consolidation de la paix et au développement du pays. Travailler en étroite coopération permettra de s'assurer que les questions de consolidation de la paix, et notamment les questions politiques urgentes, seront inscrites au programme des consultations entre le Gouvernement libérien et ses partenaires, y compris la Commission de consolidation de la paix.
